



**Organisation pour l'Harmonisation en Afrique  
du Droit des Affaires (O.H.A.D.A.)**

**Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature  
(E.R.SU.MA.)**



# **CONDITIONS D'ADMISSION ET DE SEJOUR POUR LA FORMATION A L'ERSUMA**

ERSUMA. 02 B.P 353 Porto-Novo République du Bénin Tél. : (229) 20 24 58 04  
Fax. : (229) 20.24.82.82 E-mail : [ersuma@intnet.bj](mailto:ersuma@intnet.bj) / [ersuma@bj.refer.org](mailto:ersuma@bj.refer.org)  
Site Web : <http://www.ersuma.bj.refer.org>

## **1. Note introductive**

L'ERSUMA a pensé devoir concevoir ce document à l'intention des partenaires extérieurs chargés de la désignation des candidats (les Ministères de la justice, les Ministères des finances et de l'économie, les Ecoles nationales de formation judiciaire et les différents Ordres professionnel) ainsi que de toute autre personne intéressée par les formations à l'Ecole.

Le lecteur trouvera dans ce document :

- les conditions d'admission aux sessions de formations prises en charge par l'OHADA ;
- les conditions d'admission aux sessions de formations payantes ;
- les informations utiles pour le séjour au siège de l'ERSUMA à Porto-Novo ;
- les observations relatives aux modalités de dépôt de candidature ;
- le modèle de **curriculum vitae à fournir obligatoirement pour chaque candidat** à une formation à l'ERSUMA.

## **2. Les conditions d'admission à l'ERSUMA**

### **2. 1 Les formations prises en charge par l'OHADA**

L'admission à l'ERSUMA est ouverte à tout ressortissant des Etats parties de l'OHADA. Elle est aussi ouverte, aux ressortissants des autres Etats membres de l'Union Africaine, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration de l'Ecole.

Le recrutement des stagiaires se fait en étroite collaboration avec les Ministères de la justice, les Ministères des finances et de l'économie, les Ecoles nationales de formation judiciaire et les différents Ordres professionnels). Les stagiaires sont désignés par ces partenaires et retenus ou non par l'ERSUMA, en fonction des critères dégagés pour chaque thème de formation et au regard des renseignements contenus au modèle de

curriculum vitae communiqué aux différents Etats-parties, et dûment rempli par le candidat.

Cette procédure, mise en place depuis le démarrage des activités de formation à l'ERSUMA, ce sur recommandation de Colloques des directeurs des Ecoles et Centres nationaux de formation judiciaire en décembre 1998 et en juin 2004, restera en vigueur pour toutes les sessions de formation. Dans un souci d'amélioration de ses performances, l'ERSUMA rappelle à tous ses partenaires la nécessité de respecter soigneusement cette procédure afin d'assurer à tous les Etats une participation équitable aux différentes sessions de formation. A défaut l'entière responsabilité de la non participation des ressortissants de leurs Etats aux sessions de formation reposera sur les partenaires défaillants.

Une attention particulière sera aussi portée sur le niveau de formation universitaire, la durée et l'expérience professionnelle. Il est de la responsabilité des Etats de s'assurer du niveau de connaissance de la langue de travail des séminaires, qui pour l'instant est le français.

Les candidats seront retenus, selon un quota égal pour chaque Etat-partie, suivant le nombre déterminé préalablement communiqué. Il est recommandé que le nombre de candidats proposés pour chaque session soit toujours supérieur au quota fixé d'au minimum une unité, **afin de permettre à l'ERSUMA de faire une sélection définitive parmi les candidats proposés** et de pouvoir tenir compte des désistements ou de la non satisfaction aux critères exigés.

La sélection définitive des candidats tiendra toujours compte des responsabilités professionnelles et de la nature juridique des fonctions exercées. Une priorité sera accordée aux candidats dont les responsabilités professionnelles sont en étroite relation avec le thème du séminaire.

Les candidats retenus recevront une lettre d'information contenant les informations utiles sur la prise en charge et le déroulement de la formation. Il est en conséquence

indispensable que les contacts sûrs concernant chaque candidat soient fournis à temps. Le courrier électronique sera davantage privilégié, car il facilitera la communication entre les Etats-parties et l'ERSUMA d'une part, et entre l'ERSUMA et les participants d'autre part. Il est donc fortement recommandé à tous de **se munir d'une adresse électronique (Email) sûre** pour l'envoi des informations et des documents. La boîte électronique devrait être consultée fréquemment, car les informations peuvent être fournies à tout moment.

Les partenaires extérieurs sont aussi priés de bien vouloir remplir le formulaire d'inscription des candidats figurant en annexe au présent document, et de le communiquer à l'ERSUMA par tout moyen approprié, et principalement par courrier électronique.

Les demandes d'inscription accompagnées des curricula vitae, peuvent être adressées au Directeur général de l'ERSUMA par télécopie, télégramme ou courrier (ordinaire ou électronique), à l'adresse suivante :

**E.R.SU.MA.**

**02 BP 353 Porto-Novo (Bénin)**

**Téléphone : (229) 20.24.58.04**

**Télécopie: (229) 20.24.82.82**

**E-mail : [ersuma@intnet.bj](mailto:ersuma@intnet.bj) ou [ersuma@syfed.bj.refer.org](mailto:ersuma@syfed.bj.refer.org)**

**Site web : <http://www.ersuma.bj.refer.org>**

## **- 2. 2 Les Formations payantes**

Le Conseil des Ministres de l'OHADA a décidé que les formations à l'ERSUMA seront désormais prises en charge par eux-mêmes pour les candidats membres de professions libérales suivantes : avocats, notaires, experts comptables, experts judiciaires et huissiers de justice.

Toute personne intéressée, dans le cadre de ses activités professionnelles, par l'application du droit communautaire de l'OHADA et des autres droits communautaires connexes (CIMA, CIPRES, OAPI, UEMOA et CEMAC), peut participer à un séminaire de recyclage ou de perfectionnement à l'ERSUMA, sur des thèmes spécifiques en s'acquittant des droits d'inscription qui s'élèvent à :

- **trois cent cinquante mille (350.000) F CFA, soit 534 euros** pour un séminaire de cinq (5) jours ouvrables ;
- **quatre cent cinquante mille (450.000) F CFA, soit 686 euros** pour un séminaire de dix (10) jours ouvrables ;
- **cinq cent cinquante mille (550.000) F CFA, soit 837 euros** pour un séminaire de quinze (15) jours ouvrables.

Le versement des droits d'inscription doit se faire, soit au moment de l'inscription, soit au moins deux (02) semaines avant le début de la session de formation :

- par virement sur le compte **OHADA/ERSUMA-Activités de formation n°03008670005 domicilié à la BANK OF AFRICA BENIN de Porto Novo** (une copie de l'ordre de virement devra alors parvenir à la Direction financière et comptable de l'ERSUMA avant le début de la formation) ;

- par remise d'espèces, en francs CFA de l'Afrique de l'Ouest ou en euros, à la Direction financière et comptable de l'Ecole.

Le respect du quota ne s'applique pas pour les formations payantes. Les demandes d'inscription accompagnées des curricula vitae, seront transmises à l'ERSUMA à l'adresse ci-dessus indiquée.

Les candidats aux sessions de formations payantes devront prévoir, en plus des frais d'inscription susmentionnés, les frais de transport du lieu de résidence au siège de l'ERSUMA, les frais d'hébergement à l'hôtel et les repas du soir. L'Ecole assure elle-même le transport de l'hôtel à sa salle de cours, le repas du midi et deux (2) pauses café par jour ouvrable consacré à la formation.

- **2. 3 Les informations utiles pour le séjour à Porto-Novo**

Chaque participant est tenu de se conformer à la réglementation en vigueur concernant le séjour en République du Bénin : police, douane, **carnet de santé obligatoire à l'entrée**.

L'aéroport international de Cotonou est situé à 40 kilomètres de Porto-Novo, siège de l'ERSUMA. Le tarif habituellement pratiqué pour une course de **l'aéroport de Cotonou à Porto-Novo varie entre 12.000 et 15.000 F CFA, soit de 19 à 23 euros**.

Les capacités d'hébergement à Porto-Novo sont de niveaux modestes et réduits à des taux variant **entre 10.000 et 25.000 F CFA, soit de 16 à 39 euros par jour en chambre climatisée**. Il est souhaitable que les participants soient tous logés dans cette ville et de préférence dans les environs de l'ERSUMA.

Pour tout complément d'information, notamment sur l'hébergement, veuillez contacter les services et personne ci-dessous désignés.

* <b>Standard de l'ERSUMA</b>	Tél : (229) 20 24 58 04
* <b>Secrétariat particulier</b>	Tél : (229) 20 24 82 82
* <b>Documentaliste en chef</b>	Tél : (229) 20 24 64 18
	Cell. : (229) 95 96 63 59
	Cell. : (229) 97 88 44 74

**Observations** : Les formulaires d'inscription et le curriculum vitae devront être remplis suivant les modèles joints et accompagner les listes de candidats proposés. L'état des capacités d'hébergement à Porto-Novo est communiqué afin que les stagiaires puissent faire les réservations dans l'hôtel de leur choix.

*Porto-novo, le 02 mars 2007*

**Le Directeur Général**

**Mathias P. NIAMBEKOU DOUGOU**

## 4 - FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES CANDIDATS<sup>1</sup>

Nom de l'Etat : .....

Adresse du Ministère ou de l'Institution concerné : .....

.....

.....

N°	Identité du candidat	Adresse Postale	Adresse électronique	Téléphone + Fax - Bureau - Domicile - Portable
	Nom et Prénom			

---

<sup>1</sup> Joindre obligatoirement le Curriculum vitae de chaque candidat

# **CURRICULUM VITAE**

(Maximum 3 pages, annexes comprises)

Nom de famille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Etat civil :

Adresse postale (téléphone/télécopieur/email) :

Formation :

Fonction actuelle :

Principales qualifications :

Expérience professionnelle :

Description de l'emploi :

Connaissances linguistiques :

## CAPACITES D'HEBERGEMENT A PORTO-NOVO

HOTELS	ADRESSES	SITUATION	SERVICES ET TARIFS (CFA)
<b>Centre SONGHAÏ</b>	<p>Tel : (229).20.22.50.92</p> <p>Email : <a href="mailto:songhai@songhai.org">songhai@songhai.org</a></p>	<b>Situé à 800 m de l'ERSUMA</b>	<p>Chambre simple climatisée avec interphone et TV : 11.000 F</p> <p>Chambre simple climatisée sans interphone, sans TV : 9.000 F</p> <p>Chambre double climatisée avec, interphone et TV : 12.000 F</p> <p>Chambre double ventilée : 4.000 F</p> <p>Chambre triple ventilée 5.000 F à 2 6.000 F à 3</p> <p>Petit déjeuner continental : 800 F Déjeuner ou dîner : Menu complet : 3.000F à 3.500 F</p>
<b>Complexe Hôtelier LA CAPITALE</b>	<p>BP 01 2582 Porto Novo</p> <p>Tel : (229).20.24.63.39 (229) 20.24.65.45</p> <p>Cell : (229) 97.11.93.70 DG</p> <p>E-mail : <a href="mailto:hotellacapitale@yahoo.fr">hotellacapitale@yahoo.fr</a></p>	<b>Situé à 800 m de l'ERSUMA</b>	<p>Chambre simple climatisée avec TV 10.000 F</p> <p>Chambre double climatisée avec TV : 12.000 F</p> <p>Chambre simple ventilée sans TV 7.000 F</p> <p>Chambre double ventilée sans TV : 9.000 F</p> <p>Mini suite simple climatisée + TV, frigo : 15.000 F</p> <p>Mini suite double climatisée + TV, frigo : 18.000 F</p> <p>Suite simple : 20.000 F</p> <p>Suite double : 25.000 F</p> <p style="text-align: center;"><i>Une taxe 500 F par nuitée, fixée par le ministère du tourisme, est à payer</i></p> <p>Petit déjeuner : 800 F et 1.200 F</p> <p>Déjeuner ou dîner complet : 3.500 F</p> <p>Résistant simple : 2000 F à 2500 F</p>

<p style="text-align: center;"><b>Hôtel AYELAWADJE-2</b></p>	<p style="text-align: center;">Tél. : (229) 20.24.68.39 Cell : (229) 95.40.70.88 DG (229) 95.79.80.00 DC</p>	<p style="text-align: center;"><b>Situé à 2 km de l'ERSUMA</b></p>	<p>Suite : 17.000 F Mini suite : 13.000 F Chambre climatisée avec TV et interphone : 10.000 F Chambre ventilée avec TV et interphone : 7.000 F</p> <p style="text-align: center;">Petit déjeuner y compris Déjeuner ou dîner 1.500 F à 2.000 F</p> <p style="text-align: center;"><i>Piscine et terrain de sport à la disposition des participants. (gratuitement)</i></p>
<p style="text-align: center;"><b>Hôtel DONA</b></p>	<p>01 BP 95 Porto-Novo Tel : (229) 20.22.30.52 Cél. : (229) 95.95.20.34 Fax : (229) 20.21.25.25 E-mail : <a href="mailto:contact@hoteldona.com">contact@hoteldona.com</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>Situé à 1,5 km de l'ERSUMA</b></p>	<p>Chambre simple : 10.500 F Chambre double : 13.500 F Suite : 20.500 F <i>Toutes les chambres sont climatisées, équipées de télévision et d'interphone.</i> Chambre simple ventilée 6.500 F</p> <p style="text-align: center;"><u>Prix des repas :</u> Petit déjeuner : 1.000 F Déjeuner et dîner 2.850 F <i>(menu à trois éléments+une boisson 33 cl)</i></p>